

19.—Jeunes délinquants condamnés pour offenses majeures et pour offenses mineures, par province et par sexe, années terminées le 30 sept. 1937 et 1938.

Province.	Offenses majeures.				Offenses mineures.			
	Garçons.		Filles.		Garçons.		Filles.	
	1937.	1938.	1937.	1938.	1937.	1938.	1937.	1938.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Ile du Prince-Edouard.....	44	20	2	1	4	2	1	Nil
Nouvelle-Ecosse.....	328	262	16	21	148	79	22	25
Nouveau-Brunswick.....	262	217	14	7	86	33	7	Nil
Québec.....	1,350	1,319	42	38	683	661	292	297
Ontario.....	1,955	2,084	61	78	906	492	86	112
Manitoba.....	184	206	12	16	15	11	7	1
Saskatchewan.....	301	221	10	4	19	16	1	Nil
Alberta.....	332	286	12	12	97	136	7	6
Colombie Britannique.....	287	257	12	6	93	85	18	24
Canada¹.....	5,043	4,872	181	183	2,051	1,515	441	465

¹ Pas une condamnation n'est rapportée pour les Territoires du Nord-Ouest.

Officiellement les juvéniles sont des personnes de moins de 16 ans; mais, comme l'intérêt public concernant les offenses commises par les "jeunes personnes" a beaucoup augmenté ces dernières années, le tableau suivant a été compilé. Dans ce tableau les condamnations pour offenses indictables des personnes de plus de 16 ans et de moins de 21 ont été ajoutées aux données des juvéniles trouvés coupables d'offenses majeures. Les taux par 100,000 de population sont la proportion des offenses commises par les personnes de tout groupe d'âge, les données de population provenant des recensements décennaux, excepté dans le cas des deux dernières années alors que la population dans chaque groupe d'âge est une estimation officielle.

A remarquer que le groupe d'âge de 16 à moins de 21 ans montre un taux de criminalité beaucoup plus élevé que le groupe juvénile (7 à 16 ans) ou le groupe total des jeunes personnes (de 7 ans à moins de 21 ans). Pour 1911, le groupe de 16 à moins de 21 ans montre un taux par 100,000 de population qui dépasse par 127 celui des juvéniles et par 83 celui des jeunes personnes en général; pour 1921, la proportion par 100,000 dépasse de 227 le taux des juvéniles et de 155 le taux des jeunes personnes; en 1931 le taux a augmenté et dépasse de 359 celui des juvéniles et de 236 celui des jeunes personnes. Les trois dernières années le taux de ce groupe a continué d'augmenter, atteignant par 100,000, en 1938, 523 condamnations de plus que le taux des juvéniles et 334 de plus que le taux des jeunes personnes.

20.—Condamnations des juvéniles pour offenses majeures et des adultes âgés de 16 à 21 ans pour offenses indictables, par groupe d'âge et taux par 100,000 de population du même âge, années terminées le 30 sept. 1911, 1921, 1931 et 1936-38.

Année.	Condamnations de personnes de 7 à moins de 16 ans. (juvéniles).	Condamnations de personnes de 16 à moins de 21 ans.	Condamnations globales des personnes de 7 à moins de 21 ans.	Taux par 100,000 âmes.		
				7 à moins de 16 ans.	16 à moins de 21 ans.	7 à moins de 21 ans.
1911.....	1,439	1,640	3,079	111	238	155
1921.....	3,247	3,288	6,535	192	419	264
1931.....	5,311	6,453	11,764	271	630	394
1936.....	4,970	6,875	11,845	247	664	389
1937.....	5,224	7,503	12,727	265	708	419
1938.....	5,055	8,492	13,547	263	786	452